



CRC

Aides ovine et caprine

Identification petits ruminants





CRC

Aides ovine et caprine

Identification petits ruminants

Aides ovine et caprine



Aides ovine et caprine

⑤ Contrôle physique

Contrôle physique

⑤ Nombre de femelles comptabilisées en contrôle physique et constats effectués

		Nombre	Commentaires
Effectif total de femelles comptabilisées		Femelles éligibles à l'aide (brebis, femelles qui mettront bas ou qui auront un an avant la fin de PDO, agnelles de remplacement)	
dont	Agnelles/chevrettes comptabilisées au titre des remplacements (sauf PPR) (correctement identifiées, critères d'éligibilité vérifiés) limitées à 20% de l'effectif engagé		
	Femelles avec seulement une anomalie d'identification sans identification	}	Femelles perdant leur caractère éligible à l'aide, même si remise en conformité au titre de l'identification
	identification non conforme		
	Femelles avec seulement une anomalie de localisation (hors lieux de détention déclarés)		
	Femelles avec anomalies d'identification et de localisation (hors lieux de détention déclarés)		
Localisation des animaux <i>Reporter le numéro des îlots ou lieu-dit ou « bâtiment »</i>			

2013 : femelle en anomalie d'identification, perte d'une boucle, garde son caractère éligible si registre et notification conformes au titre du contrôle conditionnalité





CRC

Aides ovine et caprine

Identification petits ruminants

*CRC conditionnalité identification
ovine et caprine*



Conditionnalité – Identification ovine et caprine

Effectif de référence : ovins et caprins de plus de 6 mois nés sur l'exploitation et de moins de 6 mois provenant d'un achat

⑤ Identification

Identification individuelle des animaux identifiés ou devant l'être						
Anomalie	Anomalie constatée (oui/non)	Nombre d'animaux en anomalie	% d'animaux en anomalie	Réservé à l'administration		
Absence totale d'éléments d'identification						
<i>Observations éventuelles</i>						
Identification non conforme	RELEVÉ DES ANOMALIES MINEURES <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Constatée (oui/non)	REMISE EN CONFORMITÉ		Réservé à l'administration
	Délai	Validée (oui/non)		Modalités		
<i>Observations éventuelles</i>	Absence totale d'élément d'identification pour 1 à 3 animaux (si maintien traçabilité) Moins 1%			immédiat		1
	Identification non conforme pour 1 à 3 animaux ou moins de 15% des animaux			immédiat		2

1: commande à l'identique

2: Pose de repère provisoire en présence du contrôleur ou commande à l'identique

Les commandes de boucles sont :

- à réaliser via le logiciel de l'éleveur en présence du contrôleur
- à remettre au contrôleur pour envoi à l'EDEI



Conditionnalité – Identification ovine et caprine

⑤ Registre

Présence et/ou conformité des éléments du registre d'identification			
Anomalie	Anomalie constatée (oui/non)	Nombre de documents en anomalie	Réservé à l'administration
Absence d'un document de recensement annuel à jour			
<i>Observations éventuelles</i>			
Absence totale d'un document de pose des repères d'identification			
Document de pose des repères d'identification incomplet		Non conservation d'une copie du recensement annuel à jour qui a été envoyé à l'EDE	immédiat
Contrôle du stock de repères : présence d'un stock de repères de remplacement			
		Document de pose des repères d'identification incomplet	immédiat
<i>Observations éventuelles</i>			
Absence totale de document de circulation		Entre 1 et 4 documents de circulation absents	immédiat
Absence partielle de document de circulation			
Documents de circulation incomplets		Entre 1 et 9 documents de circulation ayant au moins une catégorie d'informations manquante	immédiat
<i>Observations éventuelles</i>			
Absence totale des éléments composant le registre			
<i>Observations éventuelles</i>			

- 1: rédaction d'un recensement sur les données issues de la BDNI**
- 2: Mise à jour du document de pose des repères**
- 3: Rédaction des documents de circulation manquants sur la base des factures**
- 4: Bons de circulation complétés que sur la base des factures**



Conditionnalité – Identification ovine et caprine

⑤ Notification

Notifications de mouvement par lot			
Anomalie	Anomalie constatée (oui/non)	Nombre de notifications en anomalie	Réservé à l'administration
Absence totale de notification de mouvement			
Absence partielle de notification de mouvement constatée pour tout mouvement réalisé entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le jour du contrôle alors que plus de 7 jours se sont écoulés depuis l'événement			
<i>Obse</i> Entre 1 et 4 notifications de mouvements par lot non réalisées pour tout mouvement réalisé entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le jour du contrôle alors que plus de 7 jours se sont écoulés depuis l'événement	immédiat	1	

1: réalisation des notifications manquantes via le logiciel de l'éleveur par courrier remis au contrôleur



Fiche d'observations

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Agence de services et de paiement



Contrôle sur place d'une exploitation animale Eligibilité – Conditionnalité 2013

Bovins Ovins Caprins



Agence de Services
et de Paiement

Fiche d'observations complémentaire au compte rendu de contrôle sur place

N° d'exploitation (EDE) :

N° Pacage du demandeur :

Nom, prénom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

Organisme de contrôle :

.....

Date du contrôle :

Vous avez la possibilité de faire valoir vos observations auprès de l'organisme de contrôle, dans un délai de 10 jours à compter de la date du contrôle sur place.

Si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité, vous devez renvoyer dans ce délai de 10 jours la présente fiche, dûment complétée, à l'adresse suivante :

Téléport 1 - @ 5 avenue du Tour de France - BP 20231
86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL

.....

OBSERVATIONS :



Conditionnalité – Identification ovine et caprine

Merci de votre attention.

